



DIRECTION DE
L'ENVIRONNEMENT

Service de la Prévention
des Pollutions et des
Risques

Bureau de
l'Environnement
Industriel *Xel*

19 Avenue Foch
BP 3718
98846 NOUMÉA CEDEX

L'inspecteur des installations classées,
s/c du directeur de l'environnement,

à

Madame la gestionnaire du collège Baudoux

1 avenue Carcopino - Artillerie
BP 1794
98845 Nouméa cedex

N°2011-22274/DENV

Nouméa, le 26 MAI 2011

Objet : installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE)
Visite d'inspection de l'ouvrage de traitement des eaux usées du collège Baudoux

Madame,

Vous trouverez ci-joint le compte-rendu de l'inspection de la station d'épuration du collège Baudoux du 9 mai dernier.

Tel qu'indiqué dans le compte-rendu, je vous demande de bien vouloir, d'une part, régulariser la situation administrative de la station d'épuration en complétant le formulaire de déclaration et en le retournant à la direction de l'environnement, et d'autre part, réaliser un bilan 24 heures et me communiquer les résultats d'analyses.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de ma considération distinguée.

Pièce jointe : compte-rendu de la visite du 21 avril 2011

Copie : direction de l'éducation